

Panorama des administrations publiques 2023

Fiches pays

Canada

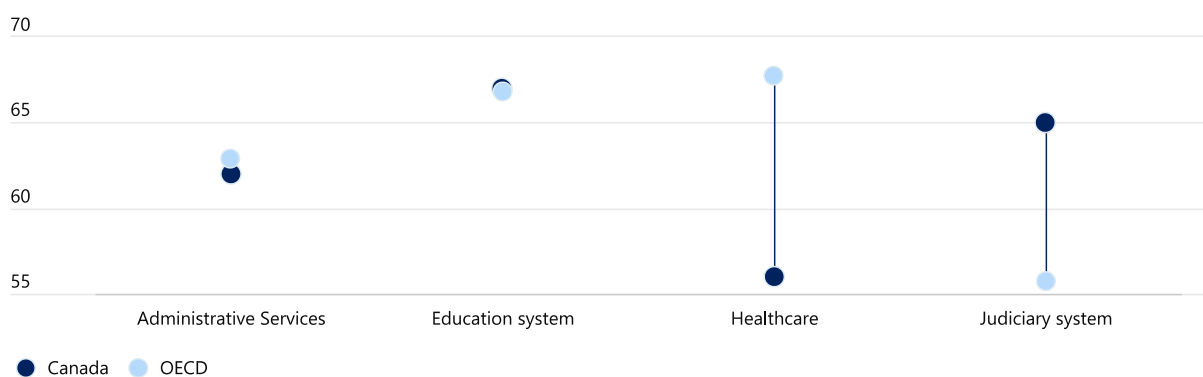
Confiance et satisfaction à l'égard des services publics

La confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics sont d'importants critères de la qualité de la gouvernance publique. Elles traduisent la perception que le public a de la compétence des administrations, s'agissant de concevoir et d'exécuter des politiques et prestations de service, ainsi que de ses attentes quant au comportement des institutions publiques et des personnes qui les représentent. Bien qu'une grande confiance dans les institutions ne soit pas une résultante nécessaire de la gouvernance démocratique, la confiance et la satisfaction à l'égard des services publics favorisent une gouvernance efficace car ils vont de pair avec le respect des politiques, la participation à la vie publique et la cohésion sociale.

La majorité de la population canadienne est satisfaite à l'égard des services publics, mais les résultats du Canada sont mitigés en comparaison avec les autres pays. Plus des deux tiers des Canadiens sont satisfaits du système éducatif (67 %) et du système judiciaire (65 %), le taux de satisfaction à l'égard du système judiciaire étant supérieur de 9 points de pourcentage à la moyenne OCDE (56 %). Les Canadiens sont 56 % à se déclarer satisfaits des soins de santé, résultat qui est toutefois inférieur de 12 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE (68 %). La satisfaction à l'égard des services administratifs au Canada (62 %) est très proche de la moyenne de l'OCDE (63 %).

Graphique 1. Satisfaction à l'égard des services publics, 2022

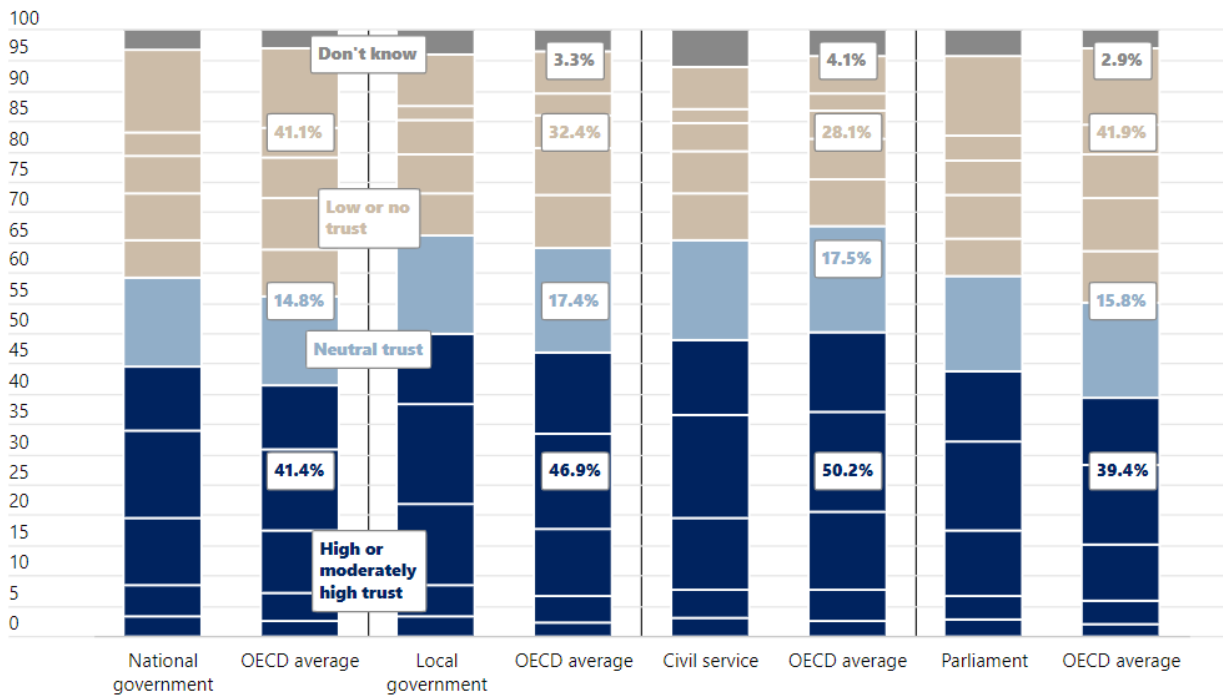
% of population, 2022 or latest available year



En règle générale, la confiance dans les institutions publiques au Canada atteint un niveau supérieur à la moyenne de l'OCDE. Un peu moins de la moitié des Canadiens (45 %) font état d'une forte confiance ou d'une confiance modérée dans leur administration fédérale, pourcentage qui s'élève à 50 % pour l'administration locale. Cela place le Canada au-dessus de la moyenne de l'OCDE (41 % et 47 % de la population respectivement). Près de la moitié de la population canadienne a une forte confiance ou une confiance modérée dans la fonction publique (49 %), ce qui correspond à la moyenne de l'OCDE. De plus, 44 % des citoyens font confiance au parlement : cela représente 5 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'OCDE (39 %).

Graphique 2. Confiance dans les institutions publiques, 2021

% of population reporting high or moderately high trust in various public institutions, Canada, 2021



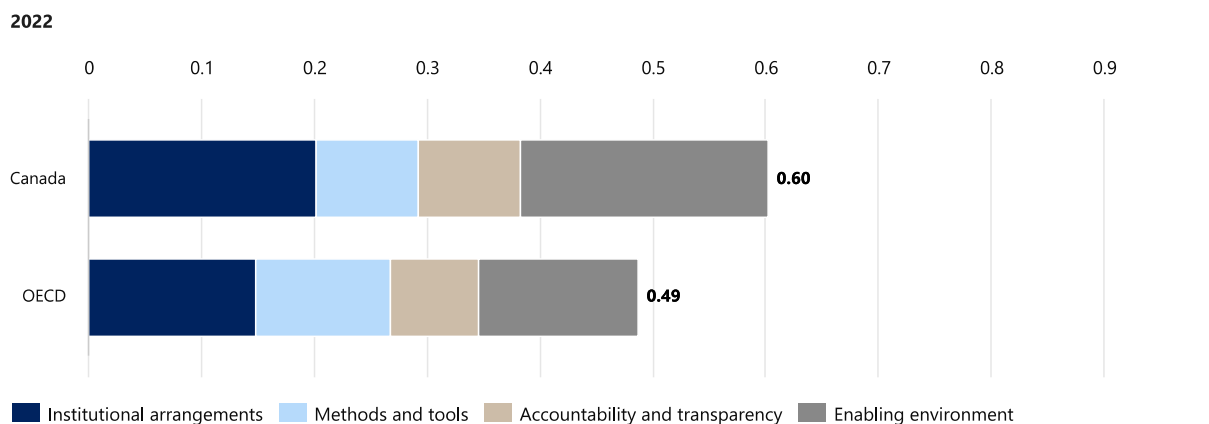
Obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance

En cette période de crises multiples, les pouvoirs publics doivent adopter des pratiques plus avancées en vue d'instaurer la confiance et de renforcer la résilience de la démocratie. Pour cela, il leur faut tirer parti des points forts de la démocratie, notamment en renforçant l'association des citoyens et des parties prenantes à la prise de décision ; en renforçant les compétences essentielles pour affronter les crises, par exemple en matière de budgétisation et de gestion des finances publiques de façon à mener à bien les transitions écologique et numérique ; et en se protégeant face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques, par exemple en maintenant des règles efficaces d'intégrité publique et en promouvant une utilisation éthique de l'intelligence artificielle.

Les processus de gestion budgétaire, comme la budgétisation verte, peuvent constituer des outils dans la lutte contre la crise climatique et dans la poursuite des objectifs environnementaux. Malgré l'augmentation rapide du nombre de pays qui mettent en œuvre des mécanismes de budgétisation verte, ces derniers pourraient être utilisés plus efficacement. Les mécanismes de budgétisation verte recouvrent des dispositifs institutionnels permettant d'examiner les effets des mesures budgétaires et fiscales sur l'environnement, des méthodes pour évaluer leur cohérence, des mécanismes de renforcement de la transparence et de la redevabilité, et un cadre de gouvernance budgétaire favorable.

Le Canada obtient des résultats supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE en matière de budgétisation verte. Son score à l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte s'élève à 0.60, alors que la moyenne OCDE est de 0.49 (pour un score maximal de 1 correspondant à une application totale de la budgétisation verte). La performance du Canada pour les quatre dimensions de l'indice est inégale. Le pays obtient son score le plus élevé concernant l'environnement favorable (0.22) et les dispositifs institutionnels (0.20), ces deux résultats étant supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, il existe une marge d'amélioration dans les domaines des méthodes et des outils ainsi que de la redevabilité et de la transparence, pour lesquels le score du Canada tombe à 0.09 (pour une valeur maximale de 0.25).

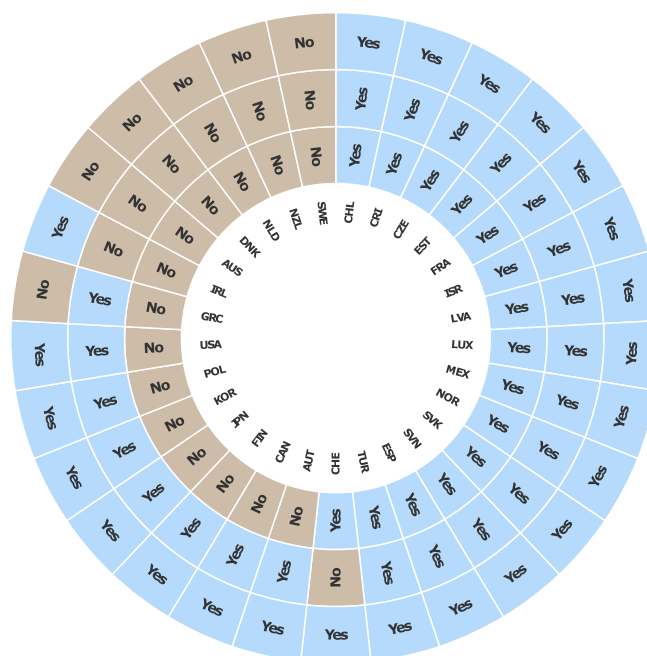
Graphique 3. Indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, 2022



Les contributions financières permettent à des personnes et à des entités de soutenir des candidats et des partis politiques. Il convient cependant de réglementer le financement politique de façon appropriée pour réduire les risques d'influence injustifiée et de captation de l'action publique.

Au Canada, les entreprises publiques et les États, entreprises et syndicats étrangers n'ont pas le droit de financer des campagnes ou des partis politiques. Cependant, sous réserve de certaines limites, les dons anonymes d'un montant maximal de 20 dollars canadiens adressés à des candidats ou des partis politiques n'ont pas besoin d'être enregistrés ou signalés.

Graphique 4. Réglementation interdisant le financement de partis politiques et de campagnes électorales, 2022



Inner ring: Ban on anonymous donations, and all contributions made to political parties and/or candidates must be registered and reported.

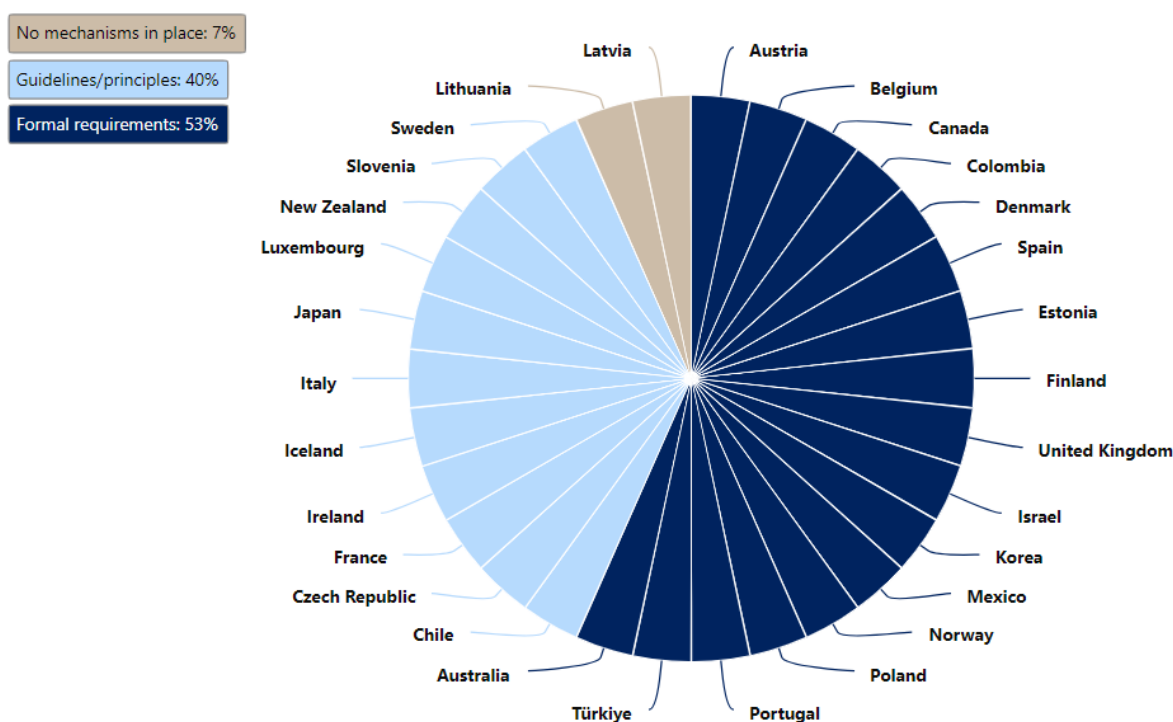
Middle ring: Ban on contributions from publicly owned enterprises.

Outer ring: Ban on contributions from foreign states or foreign enterprises.

Assurer l'intégrité de l'information est devenu particulièrement complexe à l'ère du numérique. Si la transformation numérique et l'intelligence artificielle (AI) offrent d'immenses possibilités, y compris pour élargir et protéger l'exercice de droits et libertés démocratiques, leur utilisation soulève aussi des défis pour les administrations publiques, qui devront par exemple veiller à ce que ces évolutions renforcent la volonté et l'aptitude des individus à participer de façon constructive à la vie démocratique et bénéficient à la société dans son ensemble.

À l'instar de 16 autres pays de l'OCDE, le Canada a mis en place des lois et des règlements (exigences officielles) visant à garantir que les institutions publiques gèrent et utilisent l'IA de façon éthique.

Graphique 5. Mécanismes employés pour garantir une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les administrations, 2022

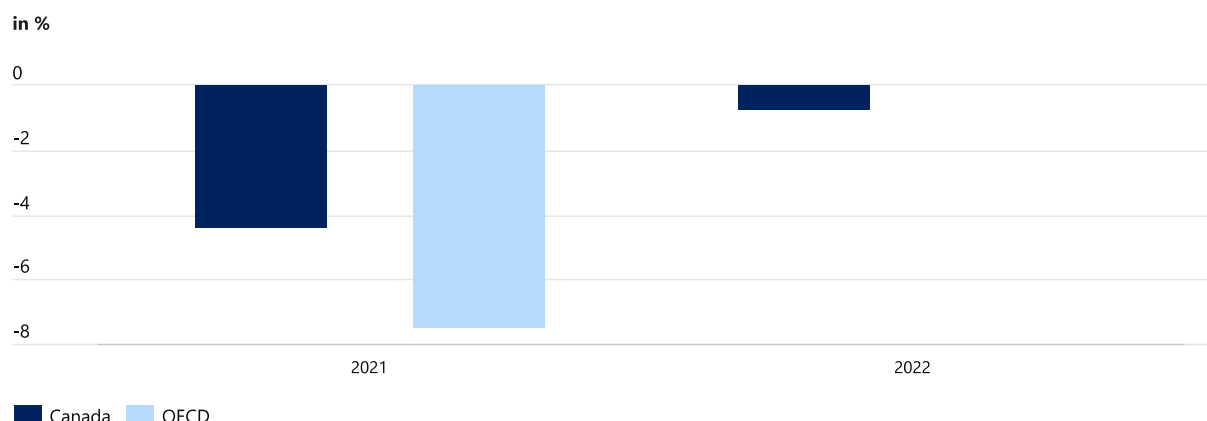


Les ressources des administrations publiques : origine et gestion

Après une nette détérioration liée à la pandémie de COVID-19, qui a exigé la mise en place de mesures d'urgence et de dispositifs de soutien direct aux entreprises et aux personnes, les finances publiques affichent certains signes positifs, mais la reprise demeure fragile. Le solde budgétaire est la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'État au cours d'un exercice donné. L'État est en déficit budgétaire lorsqu'il dépense plus qu'il ne perçoit, et en excédent budgétaire lorsqu'il dépense moins.

En 2021, le Canada affichait un déficit budgétaire représentant -4.4 % de son PIB, ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (-7.5 %). En 2022, son déficit était réduit à -0.7 %. En 2021, la part de la dette publique dans le PIB (120.9 %) était très proche de la moyenne de l'OCDE (120.8 %). Ce taux d'endettement a diminué pour atteindre 100.8 % du PIB en 2022.

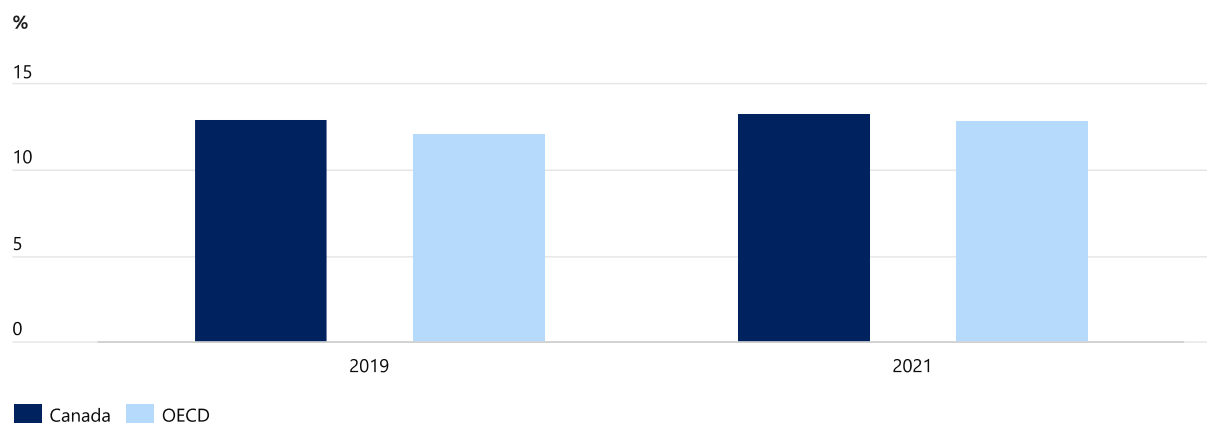
Graphique 6. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB



L'investissement public peut améliorer la productivité et la croissance économique, tout en favorisant l'exécution des politiques de long terme, notamment l'aménagement d'infrastructures dédiées aux énergies vertes pour accompagner l'action face au changement climatique. Ainsi, pour mettre en œuvre leurs politiques et assurer les services publics, les administrations publiques passent des marchés publics pour de grandes quantités de biens, de services et de travaux.

En 2021, le Canada a consacré 13.4 % du PIB à des marchés publics, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (12.9 %). La part des dépenses d'investissement dans le PIB canadien (3.5 %) était cette année-là un peu plus élevée que la moyenne de l'OCDE (3.4 %).

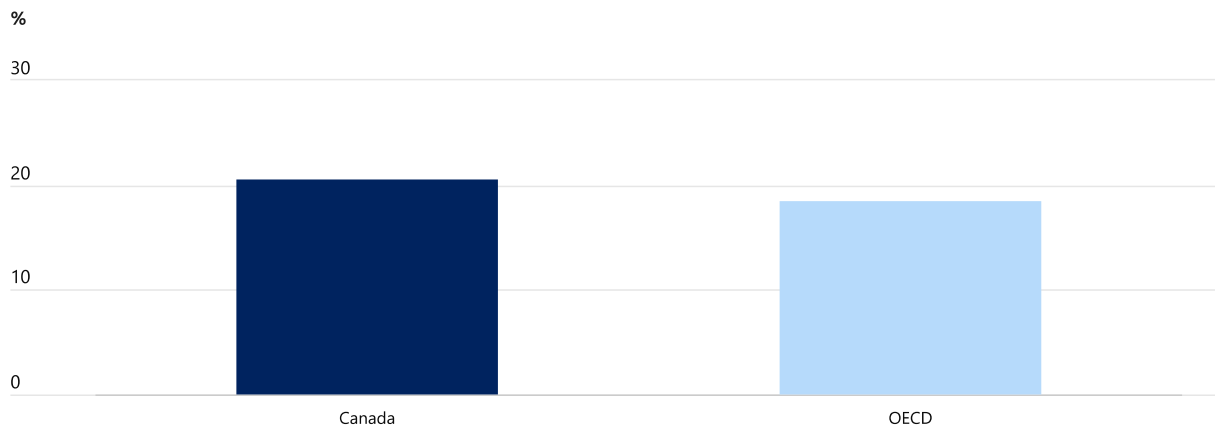
Graphique 7. Dépenses liées aux marchés publics en pourcentage du PIB



Le poids de l'emploi public varie grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre, dans une fourchette comprise entre environ 10 % et un peu plus de 30 %.

La part de l'emploi public dans l'emploi total au Canada s'élevait à 20.7 % en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (18.6 %).

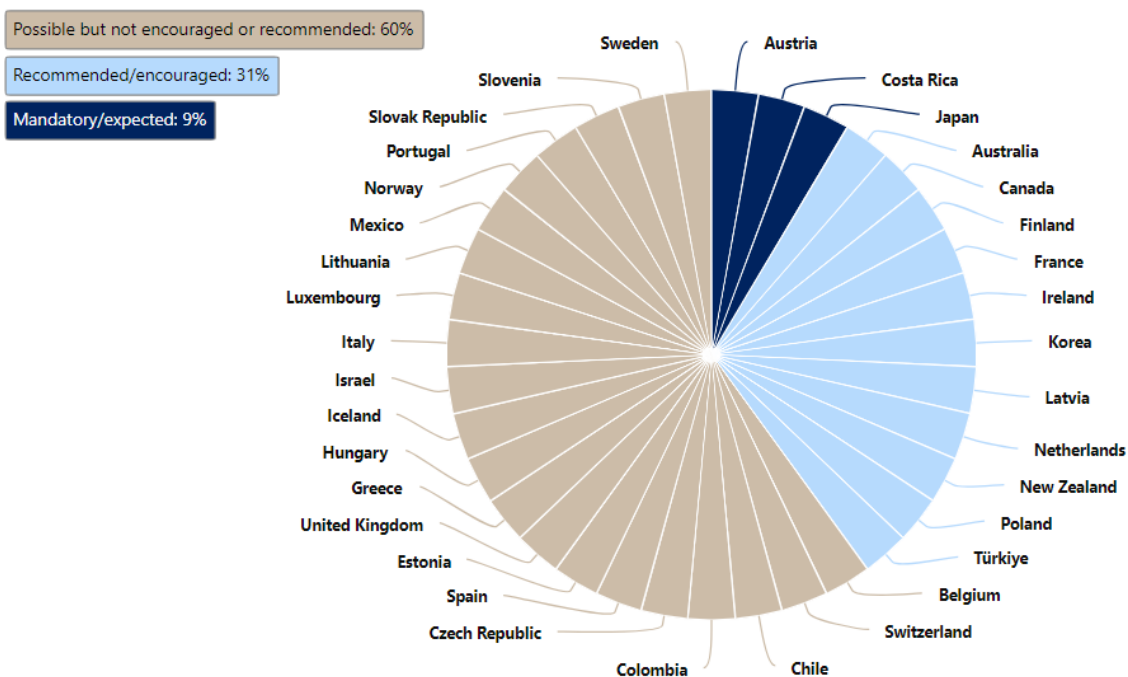
Graphique 8. L'emploi public en pourcentage de l'emploi total, 2021



Les administrations recourent à différents moyens pour mobiliser et développer les capacités de leur personnel. Ainsi, la mobilité interne permet de mettre en commun les ressources humaines des différentes administrations ainsi que d'attirer et de fidéliser les fonctionnaires.

Au Canada, la mobilité interne des fonctionnaires est recommandée et encouragée. En outre, elle est obligatoire pour les hauts fonctionnaires. Le Canada met en œuvre plusieurs pratiques, notamment l'élaboration de plans d'apprentissage pour les agents publics.

Graphique 9. Mobilité des fonctionnaires dans les administrations publiques centrales, 2022

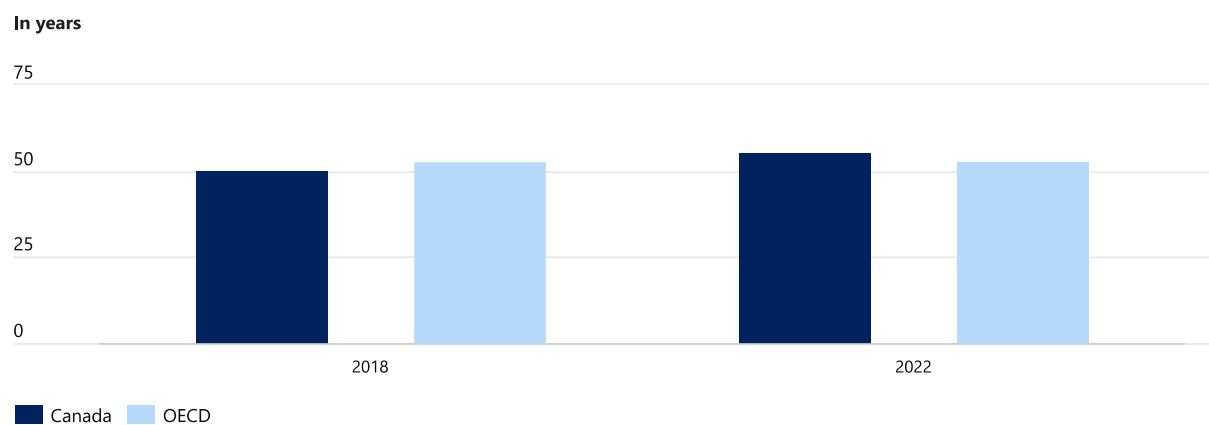


Avec 49 % de femmes aux postes ministériels, le Canada a atteint la parité entre les genres et se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE (36 %) dans ce domaine.

Les jeunes des pays de l'OCDE sont sous-représentés dans la vie publique et politique, ce qui signifie que leur voix et leurs intérêts risquent de ne pas être suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques.

L'âge moyen des membres de cabinet ministériel au Canada est de 56 ans, trois ans de plus que la moyenne de l'OCDE (53 ans).

Graphique 10. Âge moyen des membres du gouvernement, 2018 et 2022



À propos de cette publication

Le *Panorama des administrations publiques* fournit des données fiables et comparables à l'échelle internationale sur la manière dont les administrations publiques fonctionnent et s'acquittent de leur mission dans les pays membres de l'OCDE, les pays en voie d'adhésion et d'autres grandes économies. Les fiches pays mettent en relief les indicateurs clés par rapport à la moyenne OCDE. Les informations qu'elles contiennent proviennent du nouveau portail de données du *Panorama*, qui permet de comparer plus facilement et de façon plus interactive les pays entre eux et avec la moyenne OCDE. Les fiches pays fournissent, non pas un bilan détaillé de la situation en matière de gouvernance publique, mais un aperçu des principaux indicateurs étudiés dans les trois sections de la publication : a) confiance et satisfaction à l'égard des services publics ; b) obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance et c) les ressources des institutions publiques : origine et gestion.

Notes concernant les graphiques

Satisfaction à l'égard des services publics : pour ce qui est du système judiciaire et des tribunaux, les données correspondent à la part des personnes qui déclarent avoir confiance dans l'institution. Les données relatives aux services administratifs proviennent de l'Enquête sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques que l'OCDE a conduite en 2021. Les données sur la satisfaction envers les systèmes d'éducation et de santé et celles sur la confiance dans le pouvoir judiciaire sont tirées du Gallup World Poll.

Les données sur les finances publiques et l'économie sont tirées du Système de comptabilité nationale (SCN) et ont été extraites le 5 mai 2023.

Conformément au cadre du SCN, on calcule le solde budgétaire des administrations publiques, également présenté comme leur capacité (+) ou leur besoin (-) de financement, en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales.

Il est rendu compte de la dette brute des administrations publiques suivant la définition du SCN, laquelle diffère de celle employée dans le Traité de Maastricht. Ainsi, la dette désigne l'ensemble des éléments de passif exigeant un ou des paiements d'intérêts ou d'un principal par le débiteur au créancier à une ou plusieurs dates dans le futur. Tous les instruments de dette constituent des éléments de passif, mais certains de ces éléments, tels que les participations et les produits dérivés financiers, ne sont pas des instruments de dette.

L'emploi public désigne l'emploi du secteur des administrations publiques tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Les données sur l'emploi dans le secteur des administrations publiques ont été extraites le 17 avril 2023.

Dans les cas de la Corée, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, du Mexique et de la Türkiye, les données relatives à l'emploi dans le secteur des administrations publiques proviennent du portail de données statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT.

Les données indiquées se rapportent à la part des femmes qui dirigeaient un ministère au 1^{er} janvier 2023 (dont sont exclus les ministres sans portefeuille).

Les données relatives à l'âge des ministres décrivent la situation au 20 décembre 2022.

La moyenne OCDE est une moyenne non pondérée, sauf dans le cas des indicateurs des finances publiques.

Pour en savoir plus, voir :

<https://www.oecd.org/fr/gov/panorama-des-administrations-publiques.htm>